

Paris, le 24 novembre 2015

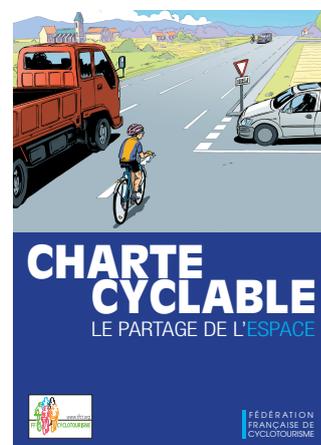
## La charte cyclable : le document de référence pour un partage équitable et intelligent de la route

La « Charte pour les aménagements sécuritaires cyclables », éditée par la Fédération française de cyclotourisme et dont le dernier volet est sorti en 2010, renouvelle son édition à destination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement de la voirie et de l'espace public (techniciens, décideurs, urbanistes ...) pour un partage équitable de l'espace public.

### • Un outil pragmatique

Les fondamentaux de la charte cyclable voient le jour en 2003 alors que la Fédération française de cyclotourisme souhaite se doter d'un outil pratique et efficace à destination de l'ensemble des Pouvoirs Publics en charge de la voirie, des décideurs, des collectivités et aménageurs afin de compléter l'aide à la décision en matière d'aménagements cyclables.

L'objectif principal de cette charte est d'explicitier les principes d'aménagements cyclables afin qu'ils répondent au mieux au besoin de sécurité des cyclistes sur la route. Elle ne se substitue pas aux documents officiels mais propose un complément d'informations et dévoile les attentes et besoins plus précis des cyclistes.



### • Un outil collaboratif

Afin de créer ce guide, la Fédération française de cyclotourisme s'appuie sur l'expérience et la pratique au quotidien de ses 127 000 licenciés, ses 3 100 clubs et 23 ligues régionales répartis sur l'ensemble du territoire français.

Le partage de la rue et de l'espace public entre usagers est devenu un enjeu majeur en milieu urbain et rural. C'est pourquoi la Fédération française de cyclotourisme participe régulièrement aux groupes de travail nationaux pour une meilleure prise en compte des aménagements et équipements en faveur du vélo. Elle participe activement aux travaux du Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) piloté par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR) et le Coordonnateur Interministériel pour le développement de l'usage du vélo.

« Il est désormais nécessaire que toutes les études de voirie prennent en compte la dimension cyclable pour l'intégrer, afin de préserver l'avenir » comme l'explique Jacques Fournia, Délégué général à la sécurité routière.

La charte cyclable est consultable sur [le site de la Fédération française du cyclotourisme](http://www.ffct.org).

### La FFCT en bref...

La Fédération française de cyclotourisme est la première fédération de randonnée à vélo en France. Elle a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France et la pratique du vélo pour tous. Elle organise 4 500 randonnées en France et à l'étranger, qui attirent chaque année plus de 2 millions de participants. Ses clubs et ses écoles de cyclotourisme accueillent, conseillent et forment débutants et confirmés, à travers toute la France.

### En chiffres

- Création en 1923
- 95 comités départementaux
- 23 ligues régionales
- 400 écoles et points accueils Jeunes
- 3 100 clubs
- 127 000 licenciés

### Contacts Presse FFCT

Sophie Zamora : 01.56.20.88.78, [presse@ffct.org](mailto:presse@ffct.org)  
 Bertrand Houillon : 01.56.20.88.73 / 06.74.08.21.19, [b.houillon@ffct.org](mailto:b.houillon@ffct.org)  
[www.ffct.org](http://www.ffct.org) / [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)